

COMMENT CONTACTER LA CAF ?

Les [aides au logement de la CAF](#) sont des prestations que la CAF peut vous verser chaque mois pour vous aider à payer votre loyer si vos revenus sont modestes.

Plus d'informations sur <http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/logement-et-cadre-de-vie/les-aides-personnelles-au-logement>

➔ Pour faire votre première demande d'aide au logement à la CAF

Vous devrez d'abord créer votre espace personnel sur le site :

<https://connect.caf.fr/creationcompteappli/dist/?contexteAppel=cafr&urlredirect=%2Fredirect%2F%2FRedirect%3Fpage%3DmonCompteFormulaires%26prestaDemandee%3DDAL&contexteDemandePrestation=true#/pageintermediaire>

Et faire ensuite votre demande d'aide au logement en ligne depuis votre espace personnel.

N'oubliez pas de finaliser votre demande en téléchargeant sur votre espace personnel les justificatifs demandés ! (En cas de difficulté d'accès à votre espace personnel vous pouvez envoyer vos justificatif à l'adresse transmettreundocument.caf75@info-caf.fr en rappelant bien votre identité)

📍 Pour être aidé dans votre demande de CAF, vous avez la possibilité de solliciter l'aide du [service Access](#). Retrouvez leurs horaires d'ouverture sur : <https://access.ciup.fr/access-paris-centre/contact/>

➔ Pour faire vos démarches en ligne et communiquer par messagerie sécurisée avec la CAF :

Privilégiez votre espace [Mon compte](#) ou l'application mobile qui vous permettra d'échanger avec la CAF par messagerie sécurisée. Vous pouvez désormais également télécharger directement vos justificatifs sur votre espace personnel (nouveau titre de séjour, attestation de loyer, acte de naissance, ...)

En cas de difficulté pour accéder à votre espace personnel :

Si vous n'arrivez plus à vous connecter à votre espace personnel car vous n'avez pas encore de numéro de sécurité sociale définitif (commençant par 1 ou 2), la CAF vous fera prochainement parvenir un nouvel identifiant par courrier ou mail. Vous pouvez également obtenir plus rapidement cet identifiant en vous présentant au sein d'un accueil CAF avec une pièce d'identité, ou en appelant la plate-forme téléphonique au 3230. Ce problème technique est temporaire et ne concerne que les étudiants étrangers qui avaient déjà un dossier existant avant l'arrivée de ce nouveau mode de connexion. Plus d'infos sur <https://www.caf.fr/allocataires/actualites/2021/la-connexion-aux-services-de-la-caf-evolue-0>

➔ Pour rencontrer un agent de la CAF dans leurs locaux :

Les centres de [Nationale](#) (13e), [Finlay](#) (15e) et [La Chapelle](#) (18e) vous accueillent du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h00 (le mercredi, uniquement sur rendez-vous). Les rendez-vous physiques sont quant à eux maintenus uniquement sur les centres de Nationale (13e) et Finlay (15e) : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-paris/prise-rdv-prefiltrage>

➔ **Pour prendre un RDV téléphonique avec un gestionnaire conseil de la CAF :**

La CAF propose également des rendez-vous téléphoniques durant lesquels un.e gestionnaire conseil vous accompagne et répond à vos questions nécessitant de consulter votre dossier : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-paris/actualites/annee/2020/prendre-un-rendez-vous-telephonique>

➔ **Pour appeler la CAF :**

3230 (prix d'un appel local)
Un conseiller vous répond du lundi au vendredi de 9h à 16h

➔ **Par envoyer vos justificatifs par courrier à la CAF :**

CAF DE PARIS
75656 Paris CEDEX 13

Pensez à :

- indiquer votre numéro allocataire sur chaque document
- mentionner votre nom, prénom et adresse
- ne pas envoyer d'originaux car ils seront scannés par la CAF
- n'agrafe pas vos documents
- garder une copie de votre envoi et notez la date à laquelle vous l'avez posté

➔ **En cas de difficulté à débloquer vos droits avec la CAF :**

IMPORTANT

Veillez-noter que depuis la rentrée universitaire, il faut compter plusieurs mois de délais de traitement par la CAF de Paris : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-paris/qui-sommes-nous/nos-indicateurs-de-qualite-de-service>

Par exemple, au 02/05/2022, la CAF annonçait qu'elle traitait les demande d'allocation logement arrivées entre le 31/10/2021 et le 07/12/2021.

Les services de la CiuP tels qu'Access et le RSI ne travaillant pas pour la CAF, nous n'avons malheureusement aucun moyen d'intervenir dans leurs délais de traitement.

Si vos contacts avec la CAF n'ont pas permis de débloquer vos droits, et qu'il ne s'agit pas d'un problème lié à leur délais de traitement, vous avez la possibilité de solliciter l'aide du [service Access](#). Retrouvez leurs horaires d'ouverture sur : <https://access.ciup.fr/access-paris-centre/contact/>